

ENERGY AUTO ECOLE
62 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
93110 ROSNY SOUS BOIS
Tél : 01 45 28 64 35
Email : energyautomotoecole@orange.fr
Numéro de Siret : 411 518 624 000 43
Numéro d'activité : 11 93 07 57 993
Numéro TVA intra : FR 24 41 15 18 624
APE/NAF : 8553Z
N° Agrément : E 06 093 1114 0

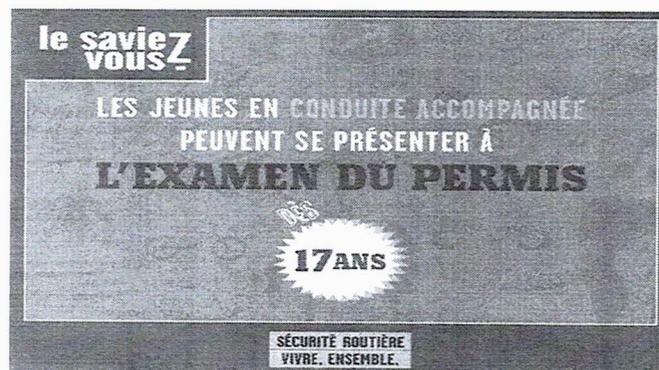


La conduite nécessite aujourd'hui de réelles compétences. Réduire les risques routiers est une obligation si nous souhaitons un meilleur partage de la chaussée. De nombreuses études ont montrées que plus l'éducation routière et la sensibilisation de fait jeune plus ces bonnes pratiques restent ancrées chez le conducteur. Ainsi, la conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir de l'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire, cette formule permet également de continuer d'acquérir cette expérience entre deux présentations, en cas d'échec à l'examen du permis de conduire. Il existe trois formules de conduite accompagnée : l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la conduite supervisée et la conduite encadrée. Nous allons vous présenter ces différents apprentissages.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour s'inscrire à l'AAC en école de conduite, il faut :

- Être âgé d'au moins 15 ans ;
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

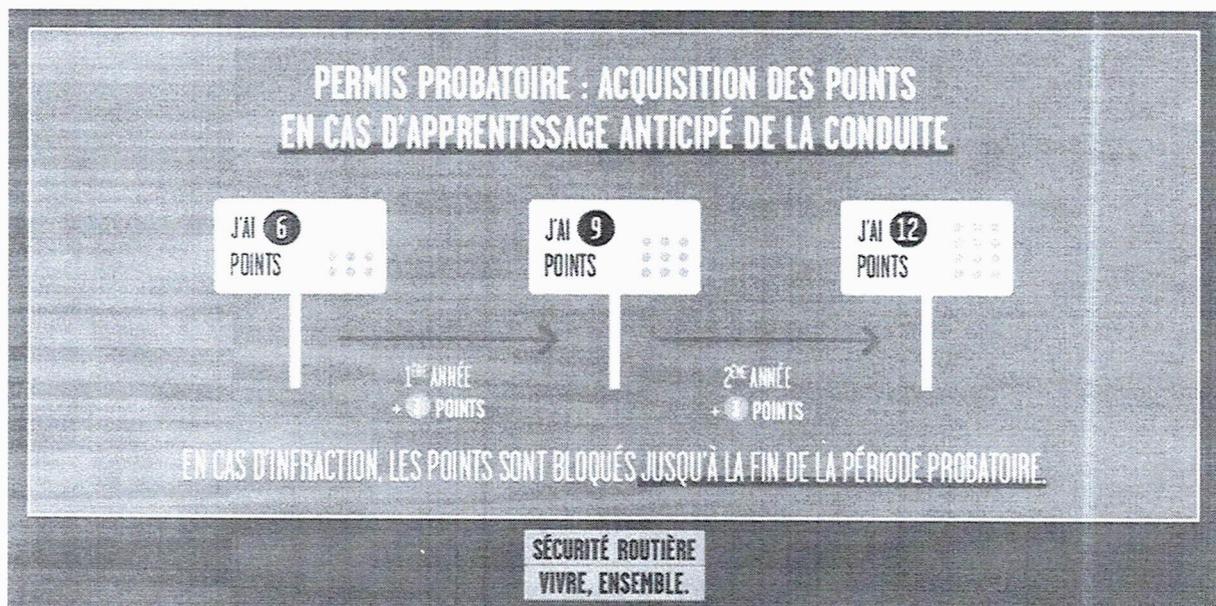
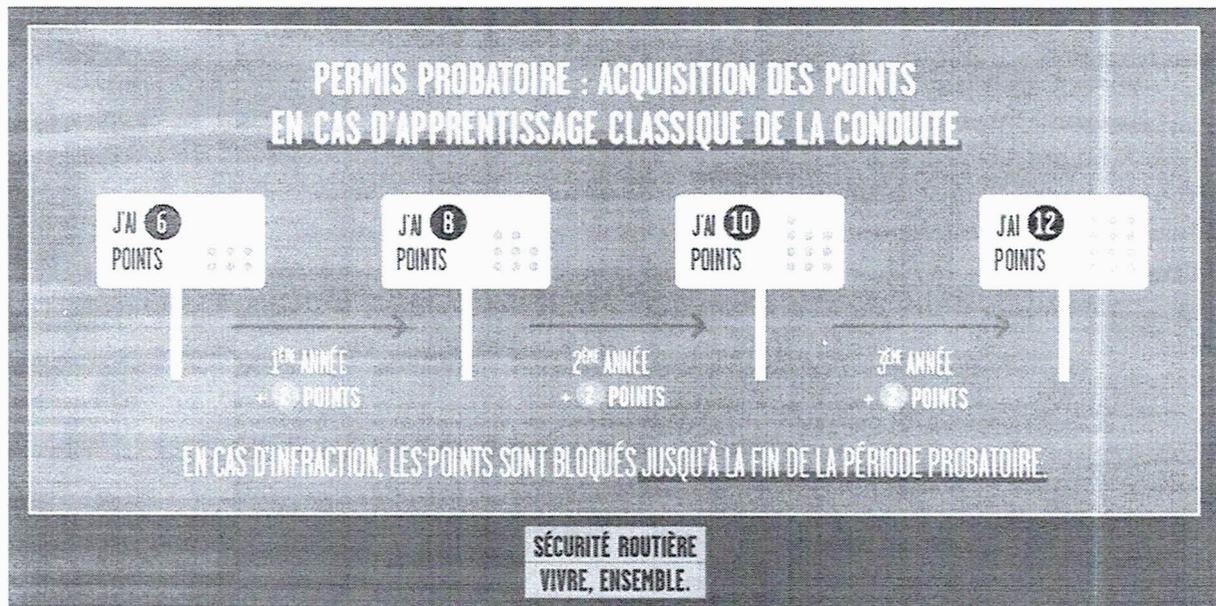


Quels avantages ?

La conduite accompagnée permet notamment :

- D'acquérir une expérience de conduite. Gagner ainsi en confiance pour le passage pratique de l'examen, mais aussi en tant que futur conducteur ;
- **Un taux de réussite plus important** lors du passage de l'épreuve du permis avec 75 % de réussite contre 57 % dans la filière traditionnelle
- **Une période probatoire réduite** : les jeunes conducteurs ayant suivi les conduites accompagnées seront crédités de leurs 12 points sur le permis à l'issue de 2 ans sans commettre d'infraction, contre 3 ans pour les titulaires ayant obtenu le permis via la filière traditionnelle ;
- Passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès 17 ans ;
- Obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur » ;

- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite), dès l'âge de 15 ans.



La formation initiale en école de conduite

Avant de pouvoir conduire avec l'accompagnateur, l'élève doit suivre une formation initiale qui comprend :

- une évaluation préalable d'une heure ;
- une formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière et permettant de préparer l'épreuve théorique générale dite épreuve du code ;
- une formation pratique (cours de conduite) dont la durée ne peut être inférieure à 20 heures.

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient (Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée) et mettez toutes les chances de votre côté pour décrocher le permis.

LES ACCOMPAGNÉS

Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs

- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.

VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE



VOUS CHOISISSEZ
L'APPRENTISSAGE
ANTICIPÉ DE LA
CONDUITE

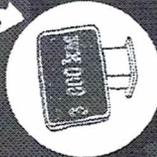
VOUS VOUS
INSCRIVEZ
EN ÉCOLE
DE CONDUITE



VOUS DEVEZ
M AVOIR RÉUSSI
LE CODE
DE LA ROUTE

M SUIVRE 20H MIN.
DE FORMATION
PRATIQUE À LA
CONDUITE

APRÈS UN RENDEZ-VOUS PRÉALABLE
VOUS CONDUISZ AU MOINS 3 000 KM PENDANT
10 MOIS EN AU MOINS UN ACCOMPAGNATEUR



VOUS AVEZ
2 RENDEZ-VOUS
PÉDAGOGIQUES
LE PREMIER AU MOINS
DÈS 6 MOIS, LE SECOND
APRÈS 9 MOIS EN PARCOURS



VOUS
RÉUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE

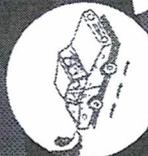
VOUS AVEZ
L'AUTORISATION
DE L'ASSUREUR
DU VÉHICULE



VOUS VOULEZ
ACQUÉRIR
UNE EXPÉRIENCE
DE CONDUITE
AU-DELÀ DES HEURES
DE FORMATION EN
ÉCOLE DE CONDUITE

VOUS DEVEZ
M AVOIR RÉUSSI
LE CODE
DE LA ROUTE

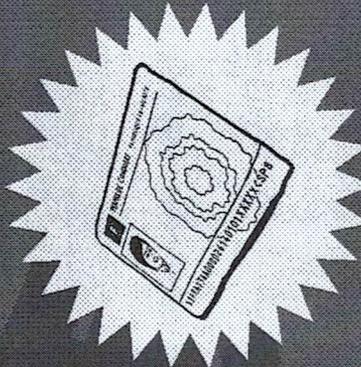
M SUIVRE 20H MIN.
DE FORMATION
PRATIQUE À LA
CONDUITE



APRÈS UN RENDEZ-VOUS
PRÉALABLE, VOUS CONDUISSEZ
AVEC UN ACCOMPAGNATEUR

VOUS
RÉUSSISSEZ
L'ÉPREUVE
PRATIQUE

VOUS AVEZ LE PERMIS !



VOUS AVEZ 16 ANS ET PLUS ET VOUS PRÉPAREZ UN DIPLÔME PROFESSIONNEL
MENANT AUX MÉTIERS DE LA ROUTE : Vous choisissez la CONDUITE ENCADRÉE.

Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'obtention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.



SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES